

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :

8.9 CULTURE

OBJET :

MISE A JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE DES SALLES DE CINEMA ET DE LA LOCATION DE SALLES DE CINEMA DE L'AGGLOMERATION

Total :	56	L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le neuf octobre, s'est assemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean Jaurès à Crosne (91560) sous la Présidence de François DUROVRAY.
Présents :	42	Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Benjamin DONEKOGLU ; Nicolas DUPONT-AIGNAN ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Constant LEKIBY ; Jean-Claude LE ROUX ; Muriel MOISSON ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Fouad SARI
Représentés :	10	Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Eric BASSET représenté par Romain COLAS ; Christian FERRIER représenté par Sylvie CARILLON ; Céline CIEPLINSKI représentée par Damien ALLOUCH ; François GUIGNARD représenté par Christophe CARRERE ; Françoise NICOLAS représentée par Valérie DOLLFUS ; Sabine PELLON représentée par Christine COTTE ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON
Absents :	04	Thierry BATTESTI ; Sylvie DONCARLI ; Jérôme MEUNIER ; Régis PHILIPPE

2025-093

SECRETAIRE DE SEANCE

Eric ADAM

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télécours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 26/10/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

DELIBERATION

2025-093	MISE A JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE DES SALLES DE CINEMA ET DE LA LOCATION DE SALLES DE CINEMA DE L'AGGLOMERATION
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n°2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

CONSIDERANT la proposition de mettre à jour la grille tarifaire des salles de cinémas de l'agglomération afin de proposer de nouvelles animations et la possibilité de locations à des tiers,

CONSIDERANT la proposition de créer des tarifs pour la location des salles de cinémas de l'agglomération,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Culture et Sport, monde associatif et démocratie locale entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : ADOPTE la grille tarifaire présentée en annexe, applicable à compter du 1^{er} novembre 2025, pour les salles de cinémas de l'agglomération.

Article 2 : DIT que les recettes seront inscrites au budget de la Communauté d'agglomération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#

TARIFS CINEMAS LE CYRANO/LE PARADISO*Application au 1^{er} novembre 2025*

Tarif plein	7,30 €	
Tarif réduit (+ 65 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, familles nombreuses, personnes en situation de handicap)	5,70 €	
Moins de 18 ans Séance des P'tits loups	4,30 €	
Carte 10 places valables 1 an <i>Frais support carte</i>	50 € 2 €	
Carte Cinessonne	5 €	
Places Cinessonne pour les détenteurs de la carte Cinessonne	5 €	
Majoration 3D	1,50 €	
Nuit du cinéma 3 films Tarif unique	13,50 €	<i>"forfait" pour 3 films thématiques sur une même soirée</i>
Nuit du cinéma 2 films Tarif unique	9,00 €	<i>"forfait" pour 2 films thématiques sur une même soirée</i>
Centre sociaux et centres de loisirs (à partir de 10 places)	3,20 €	
Achat groupé de places pour les CE (à partir de 20 places)	3,20 €	
Soirées spéciales	3,80 €	
Elèves du secondaire	3,80 €	
Elèves porteurs de la carte "Collège au cinéma" de l'année en cours	3,80 €	
Elèves du primaire & option cinéma	3,00 €	
Dispositif Lycéens et apprentis au cinéma	3,00 €	
Dispositifs Collège au cinéma, Ecole et cinéma, Maternelle et cinéma	2,80 €	

Concert ou animation	5,00 €	<i>supplément en plus de la place de cinéma pour un concert ou une animation avec intervention d'un prestataire extérieur</i>
Atelier	2,00 €	<i>supplément en plus de la place de cinéma pour des ateliers avec intervention d'un prestataire extérieur</i>
Ambassadeurs culture	3,00 €	<i>élèves et jeunes de moins de 25 ans participants à l'animation des ciné-clubs 15-25 ans</i>
Tarifs de location	Location simple (durée : 2h) (dans la limite des disponibilités, en dehors des horaires de projections publiques ou scolaires)	Séance privée (projection du film de son choix, sous réserve de disponibilité du film et de l'accord du distributeur) Seuil minimal de recettes (puis facturation au réel si le nombre de spectateurs dépasse le seuil minimal requis)
Le Cyrano	400 euros	730 euros
Le Paradiso	300 euros	584 euros

Pass culture, Cinéchèques
etCCU acceptés